



## Comment ai-je dépensé mes frais de mandat au troisième trimestre 2020 ?

De juillet à septembre 2020, j'ai dépensé 17838€ soit 5946€ par mois (ce qui représente 110% de l'avance de frais de mandat trimestrielle).

Tous mes frais sont justifiés dès le 1er € (je n'utilise pas la tolérance de 150 € non justifiés par semaine) et contrôlés par un expert-comptable. Pour ce trimestre, aucune facture n'est manquante.

La répartition des frais par grands postes de dépenses est la suivante :

Les frais liés à la permanence parlementaire (location des lieux, fonctionnement lié) représentent un budget mensuel de 875€. Ils sont stables par rapport aux trimestres précédents.

Les frais de déplacements sont en baisse ce trimestre et représentent un budget mensuel de 296€.

Les frais dits d'hébergement et de repas s'élèvent à 257€ par mois. Cela s'explique par le remboursement de deux mois de loyer du trimestre précédent par l'Assemblée nationale, et l'absence de loyers pour le troisième trimestre.

Les frais de communication et documentation sont en forte augmentation par rapport au trimestre précédent et s'élèvent à 2059€ par mois. Cette hausse s'explique en grande partie par les frais d'imprimeur pour la lettre du député envoyée à tous les habitants de la circonscription. Les frais d'expédition (10622,14€) ont quant à eux été pris en charge directement par l'Assemblée nationale.

Les frais de représentation et de réception, déjeuners ou dîners où j'invite des partenaires et acteurs de terrain ou de la société civile, sont en légère hausse par rapport au trimestre précédent à 882€ par mois en raison du confinement. Ce trimestre comprenait notamment les frais liés au séminaire du groupe parlementaire EDS et l'achat de masques réutilisables.



Les dépenses de personnel représentent 569€ par mois ce trimestre et comprennent les frais de formation et les gratifications des stagiaires présents sur cette période.

Les dépenses diverses sont en nette hausse à 1007€ par mois en raison des cotisations au groupe parlementaire EDS.

Utilisation de l'avance de frais de mandat : Troisième trimestre 2020

